NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/701
1er novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Points 68, 69 et 139 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

Lettre datée du 1er novembre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une télécopie de la lettre datée du 30 octobre 1990 qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire socialiste d'Albanie, M. Reis Malile (voir annexe).

Vous trouverez également ci-joint une télécopie du communiqué commun adopté à la réunion des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques, qui a eu lieu à Tirana les 24 et 25 octobre 1990, ainsi que du message adressé par les ministres à la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tiendra à Paris en novembre 1990.

Le texte original de cette lettre et ceux du communiqué et du message susmentionnés vous seront adressés dès qu'ils arriveront par la valise diplomatique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 68, 69 et 139 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République populaire socialiste d'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Bashkim PITARKA

9f.

ANNEXE

Lettre datée du 30 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter nos sincères remerciements pour le message que vous avez adressé à la réunion des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques, qui a eu lieu à Tirana les 24 et 25 octobre 1990.

J'ai le plaisir de vous informer, à cette occasion, que les participants à la réunion de Tirana ont hautement apprécié le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la préservation de la paix et de la sécurité ainsi que dans la démocratisation des relations internationales.

En ma qualité de représentant du pays hôte, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué commun (voir appendice I) de la réunion des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques et de vous prier de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies.

Je joins également, pour information, une copie du message (voir appendice II) que les participants à la réunion susmentionnée ont décidé d'adresser à la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui aura lieu à Paris en novembre de cette année.

(Signé) Reis MALILE

APPENDICE I

Communiqué commun

Les ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques se sont réunis à Tirana les 24 et 25 octobre 1990.

Le Président du Présidium de l'Assemblée populaire de la République populaire socialiste d'Albanie, M. Ramiz Alia, a prononcé une allocution.

Ont assisté à la réunion : le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, M. Lyuben Gotsev, le Ministre des affaires étrangères de la République hellénique, M. Antonis Samaras, le Ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Adrian Nastase, le Ministre des affaires étrangères de la République turque, M. Ahmet Kurtcebe Alptemoçin, le Secrétaire fédéral aux affaires étrangères de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, M. Budimir Loncar, et le Ministre des affaires étrangères de la République populaire socialiste d'Albanie, M. Rais Malile, qui a été élu président de la réunion.

Dans un esprit d'amitié et de coopération, les ministres ont procédé à un échange de vues et apprécié les progrès réalisés à ce jour dans le processus de coopération dans les Balkans, qui a démarré avec la première réunion des ministres des affaires étrangères tenue à Belgrade en 1988, et en ont défini les grandes lignes et les objectifs pour l'avenir.

Ils ont noté avec satisfaction que tous les peuples des Balkans ainsi que l'opinion publique internationale avaient salué la coopération entre Etats balkaniques, jugeant qu'elle représentait un instrument réaliste au service des intérêts nationaux des pays participants ainsi que de la paix et de la sécurité dans la région et qu'elle allait dans le sens de l'évolution positive à laquelle on assistait actuellement sur la scène européenne.

Les ministres ont relevé l'importance des activités menées à bien jusqu'à présent par les Etats balkaniques dans divers domaines d'intérêt commun et sont convenus que la coopération dans les domaines déjà spécifiés, ou dans d'autres domaines à déterminer, devrait se traduire de façon concrète, notamment par la signature d'accords.

Les ministres ont souligné que la coopération multilatérale, en tant qu'élément politique positif dans les Balkans, mettait également en place des conditions favorables au renforcement des relations bilatérales, qui demeurait important pour l'amélioration du climat général et l'établissement de liens étroits de coopération.

Les ministres ont réaffirmé que leurs pays adhéraient strictement aux principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières, de l'égalité des droits et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Ils ont souligné que la situation en Europe et dans le monde avait considérablement changé depuis la réunion de Belgrade

et que l'évolution récente constatée en Europe allait dans le sens de l'institutionnalisation en cours de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les ministres ont constaté qu'une nouvelle conception de la sécurité européenne, tournant le dos aux divisions et à l'affrontement et fondée sur la compréhension, la confiance mutuelle et la coopération, était en train de prendre corps. Ils ont déclaré que la stabilité politique était étroitement liée au développement et à la coopération économiques.

Compte tenu de ces réalités, les ministres ont réaffirmé que leurs pays étaient résolus à renforcer et à promouvoir la coopération entre les Etats balkaniques aux plans politique, économique, culturel et humanitaire, et à lui conférer une dimension nouvelle.

Les ministres ont souligné que la coopération dans les Balkans faisait partie intégrante des mutations positives constatées en Europe. Une région balkanique stable, allant dans le sens de l'évolution actuelle, était un facteur de paix et de sécurité pour l'ensemble de la région méditerranéenne et pour l'ensemble de l'Europe.

Les participants à la réunion se sont félicités de la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui aura lieu à Paris et ont décidé de lui adresser un message.

Les ministres ont souligné l'attachement de leurs pays à la démocratie et aux valeurs européennes communes, conformément à l'Acte final d'Helsinki et aux autres documents de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, contribuant ainsi, de façon responsable, à assurer un meilleur avenir en Europe.

Les ministres ont insisté sur le rôle accru de l'Organisation des Nations Unies qui, parallèlement avec le renforcement des groupements régionaux et de la coopération régionale, demeurait un important instrument de préservation de la paix et de la sécurité ainsi que de démocratisation des relations internationales.

Soucieux de voir les pays des Balkans prendre collectivement des engagements conformes aux aspirations de leurs peuples à la paix et au bon voisinage, ainsi que de contribuer à l'approfondissement des processus déjà en cours sur le continent, les ministres sont convenus qu'il faudrait constituer un groupe de travail pour élaborer un document consacrant les principes du bon voisinage dans les Balkans, sur la base de la Charte des Nations Unies, des documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de précédents internationaux.

Reconnaissant qu'une attitude positive envers les minorités nationales, sur la base de l'Acte final d'Helsinki et des documents correspondants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ainsi que des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, était l'un des éléments fondamentaux du bon voisinage, de la confiance mutuelle, de la stabilité, de la cohésion et de la démocratie dans les Balkans, les ministres sont convenus que les personnes appartenant à des minorités nationales avaient le droit, dans le cadre de l'ordre constitutionnel actuel de leur pays, qui garantissait l'égalité des droits pour tous, d'exprimer

Best Co

librement, de préserver et de développer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse et de jouir de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales sur un pied d'égalité totale avec les autres citoyens.

Les ministres ont réaffirmé que les pays des Balkans étaient résolus à consolider les progrès réalisés dans divers domaines de la coopération interbalkanique et à étendre leur dialogue politique multilatéral.

Les ministres se sont de nouveau déclarés disposés à favoriser les contacts entre leurs parlements respectifs en créant des groupes parlementaires de coopération balkanique multilatérale.

Les ministres ont examiné la proposition tendant à organiser une réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays balkaniques, et ils ont souligné qu'il était important de créer les conditions qui permettraient de convoquer rapidement une telle réunion. Ils sont convenus de revenir sur la question lors de leur prochaine réunion.

Les ministres sont convenus qu'une réunion des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques se tiendrait chaque année et que la prochaine serait convoquée à Sofia à l'automne 1991.

Ils ont aussi décidé qu'étant donné l'accroissement des activités de coopération balkanique, le pays accueillant la réunion des ministres des affaires étrangères ferait office de coordonnateur jusqu'à la réunion suivante.

Les ministres ont accordé une attention particulière à la coopération économique entre les pays balkaniques, la considérant comme très importante pour la promotion de l'ensemble des relations dans la région. Ceci étant, ils ont recommandé que les ministres de l'économie ou du commerce extérieur des pays balkaniques se réunissent chaque année pour fournir une orientation en ce qui concerne les objectifs, la portée et le cadre institutionnel ainsi que la dimension économique de la coopération balkanique.

Ils ont aussi souligné qu'il fallait intensifier les préparatifs en vue de l'établissement à Athènes de l'Institut de recherche pour la coopération économique balkanique.

Les ministres ont recommandé que la prochaine réunion des ministres des transports soit convoquée à Tirana en 1991.

Ils ont aussi recommandé qu'une réunion des ministres de la santé soit convoquée en Turquie en 1991.

Les ministres ont souligné la nécessité d'entreprendre de nouvelles activités concrètes de manière à mieux exploiter les possibilités d'élargir la coopération dans les domaines du commerce, y compris l'échange de produits de base et de services et le commerce frontalier, des transports, de l'industrie, du tourisme, de l'énergie, de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau, de la médecine vétérinaire et de la protection des plantes et des forêts, ainsi que de la protection de l'environnement et de l'action sanitaire.

Best Copy Available

Ils ont souligné qu'il était important que des échanges de vues aient lieu au sujet de la coopération dans les domaines des télécommunications, de la banque, de la science et de la technique, de la culture, des sports, de l'information et de l'informatique.

Les ministres ont estimé que les relations culturelles avaient un rôle à jouer s'agissant d'améliorer la compréhension mutuelle et de renforcer l'amitié entre les pays balkaniques. Ils sont convenus que le premier festival artistique balkanique aurait lieu en Turquie en 1991.

Ils ont décidé de constituer un groupe de travail pour examiner la possibilité de créer une banque balkanique de développement, afin de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour faciliter l'exécution de projets d'intérêt commun. Ils ont souligné qu'il fallait intensifier les préparatifs en vue de la signature d'une convention régionale sur la protection de l'environnement dans la péninsule balkanique.

Ils ont insisté sur la nécessité de donner effet à l'accord qui s'est dégagé en ce qui concerne la coopération dans la lutte contre le terrorisme et le trafic illicite de drogues et d'armes, et ils ont recommandé qu'une réunion d'experts des pays balkaniques spécialistes du terrorisme international et du trafic d'armes soit convoquée en Yougoslavie en 1991.

Il se sont déclarés prêts à poursuivre l'examen de mesures destinées à renforcer la confiance et la sécurité entre les pays des Balkans.

Les ministres ont souligné qu'il était important qu'une coopération s'instaure au niveau gouvernemental et indiqué qu'ils appuyaient pleinement une telle coopération.

Il a été convenu que des hauts fonctionnaires des ministères des affaires étrangères continueraient de se réunir deux fois par an pour étudier toutes les propositions et coordonner la poursuite des activités dans tous les domaines de coopération multilatérale. La prochaine réunion de hauts fonctionnaires aura lieu en Turquie en avril 1991.

Les ministres ont chargé ces hauts fonctionnaires d'étudier tous les aspects de la création du Forum balkanique, qui comprendrait des réunions périodiques dans le cadre de la coopération balkanique ainsi que des institutions balkaniques de coopération multilatérale dans divers domaines, et de présenter un rapport sur la question à la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques.

Au cours de la réunion, un grand nombre d'autres propositions ont été présentées. Les ministres sont convenus que les hauts fonctionnaires les examineraient lorsqu'ils se réuniraient en vue d'élaborer les recommandations voulues.

Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à assurer l'application complète et effective de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin que l'Iraq se retire immédiatement et sans condition du Koweït.

Ils ont souligné l'importance qu'ils attachaient à une solution pacifique rapide de ce problème et au rétablissement total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat du Koweït.

Ils ont fait observer qu'il y allait aussi de l'intérêt des pays balkaniques, parce que la réalisation de cet objectif limiterait le lourd préjudice économique qu'ils subissaient du fait de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq.

Les participants à la réunion ont confié à l'Albanie le soin d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de lui communiquer les documents de la réunion.

Les participants se sont félicités de la manière dont la réunion s'était déroulée et ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie pour l'hospitalité chaleureuse dont ont bénéficié les délégations.

APPENDICE II

Message adressé par la réunion des Ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques à la réunion de chefs d'Etat et de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en en Europe, prévue à Paris du 19 au 21 novembre 1990

Les Ministres des affaires étrangères de la République populaire socialiste d'Albanie, de la République populaire de Bulgarie, de la République hellénique, de la Roumanie, de la République de Turquie et de la République fédérative socialiste de Yougoslavie - réunis à Tirana, les 24 et 25 octobre 1990 - ont adressé le présent message à la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) devant se tenir à Paris. Les ministres tiennent à souligner l'importance historique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'agissant d'assurer la paix, la sécurité et la prospérité futures des pays et des peuples d'Europe, et à informer les participants au Sommet de Paris des résultats de la coopération régionale entre les pays balkaniques, en tant qu'elle s'inscrit dans le processus de la CSCE et dont elles partage les objectifs d'avenir.

Se réjouissant de l'évolution positive de la situation en Europe, les pays balkaniques considèrent que le Sommet de Paris marque une étape importante pour l'institutionnalisation de la CSCE. Ils ont souligné la nécessité de promouvoir la primauté du droit, la démocratie pluraliste, les institutions démocratiques et l'économie de marché. Des mesures visant à surmonter les différences dans le niveau de développement économique et à résoudre les difficultés économiques des pays balkaniques contribueraient aussi à renforcer la stabilité politique en Europe.

La coopération régionale intensive entre Etats balkaniques, comme suite à la réunion historique des ministres des affaires étrangères de ces Etats qui a eu lieu à Belgrade en 1988, montre que tous les pays balkaniques sont résolus à améliorer leur coopération bilatérale et multilatérale dans toute une série de domaines d'intérêt commun, en surmontant les divergences et les différends existant entre eux grâce à une coopération globale et stable et en renforçant la compréhension et la confiance mutuelles. Lors de la réunion de Tirana, ils se sont mis d'accord sur un certain nombre de nouvelles mesures à prendre à cet effet. Compte tenu de l'expansion des mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité en Europe, ils ont souligné la nécessité de poursuivre l'examen de mesures visant à renforcer la sécurité et la confiance entre les pays des Balkans de manière à contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité en Europe. Dans le développement de leur coopération mutuelle, les pays balkaniques sont guidés par les principes généraux de la Charte des Nations Unies, ainsi que par les principes, objectifs et résultats de la CSCE. Ils sont convaincus que cette coopération contribue à renforcer la stabilité et la paix dans la région et en Europe. Ce faisant, ils contribuent de manière concrète à la promotion du processus de la CSCE et à l'instauration d'une coopération et d'un ordre nouveaux sur le continent européen.

Les ministres se sont réjouis que l'Albanie ait demandé à participer à la CSCE et ont exprimé le souhait qu'il soit fait droit à sa demande.

Partant de l'hypothèse qu'il est primordial de réaliser des progrès et d'instaurer une coopération dans le domaine humanitaire, les pays des Balkans ont souligné qu'ils étaient résolus à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales sous tous leurs aspects. Ils attachent une importance particulière aux droits des membres des minorités nationales, visés dans l'Acte final d'Helsinki et les documents correspondants de la CSCE comme constituant un facteur de cohésion, de stabilité, d'amitié et de bon voisinage, conformément aux principes et normes du droit international.

L'interdépendance croissante entre les pays et la connexité des problèmes qui plus que jamais caractérisent le monde contemporain, en particulier dans les relations européennes, font que les objectifs de la coopération balkanique reflètent un intérêt unique, balkanique et paneuropéen, que tous les pays balkaniques, individuellement et collectivement, considèrent comme leur intérêt national le plus élevé.